

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Martine Bouffard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/0db46d57f7f921c3f5a8a4ef>

Date d'obtention : 2022-04-07 17:42:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que mon rôle comme intervenante est de dresser un portrait de la situation en suivant la démarche d'intervention Sexto (questionnaire entre autres). Qu'il est important de rencontrer les jeunes un à un et de contacter la police après. J'ai compris mon rôle, celui de la police ainsi que du DPCP. Je peux confisquer un appareil électronique d'une élève si j'ai un doute qu'il possède de la pornographie juvénile ou s'il est malveillant comme le prescrit la Loi sur l'instruction publique. Je n'ai pas à compléter la grille avec l'investigateur si j'estime être en présence d'un être malveillant. Lorsque je remet la grille au policier, il ne peut pas me demander des démarches supplémentaires. Ni s'il s'agit d'un jeune de l'école auquel il aurait besoin d'infos ou les parents. Je n'ébruie pas l'affaire aux médias dans le but de protéger la victime, investigateur et autres. En aucun cas je dois regarder les photos, images ou vidéos.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Accélérer la démarche d'aide. Faire ma tâche et non celle des autres. Ça me sécurise de savoir que j'ai le matériel et que chacun a une tâche à faire et que je connais leur tâche aussi. Ça limite les dégâts. Ça va permettre de limiter la propagation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À remplir les questionnaires et à confisquer leur téléphone (ou autres matériels électroniques) si je soupçonne qu'il y a possession de matériel à caractère sexuelle..